



Sommaire

- 1 > Bilan morose mais détermination intacte de vos représentants en CPC
- 2 > STI2D et ISN, de qui se moque-t-on ?
 - > Rémunération des CCF en bac pro
- 3 > Colloque de l'A.D.E.R.
- 5 > Communiqués de presse
En direct des CPC :
- 6 > CPC n°3 - Métallurgie
- 8 > CPC n°20 - Secteurs sanitaire et social et médico-social
- 11 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

Bilan morose mais détermination intacte de vos représentants en CPC

En cette fin d'année scolaire, l'équipe de professeurs de disciplines générales, professionnelles et technologiques, qui représente le SNALC (CSEN-FGAF) en CPC* et en CIC**, s'est réunie le 6 juillet pour faire le bilan des travaux dans ces instances-clés, des réformes en cours et des examens. Bilan pour le moins négatif malheureusement : concertation en panne, prise en compte des besoins du terrain réduite ou inexistante, réformes dévastatrices tant pour les jeunes que pour les enseignants et les entreprises. La déprofessionnalisation de la voie technologique industrielle va à l'encontre des besoins des jeunes et la formation/reconversion des professeurs se révèle un leurre dangereux dans la plupart des académies. Au-delà de l'inadéquation des nouveaux diplômes avec les conventions collectives, les entreprises sont confrontées à l'immaturation croissante des jeunes issus de bac pro 3 ans. Enfin, se pose parfois la question de l'utilité de notre enseignement quand nous constatons que des élèves au niveau que nous qualifierons de " fragile ", pour reprendre les euphémismes bien pensants, se voient octroyer le bac voire même des mentions !

Mais notre action à tous les niveaux reste nécessaire et se révèle fructueuse : au CSE*** du 7 juillet, la réforme de la voie technologique industrielle a une nouvelle fois fait l'objet d'un refus massif. Ce vote a même suscité un communiqué de presse étonné du ministre lui-même, preuve que le bon sens peut finir par vaincre.

Loin de baisser les bras, toute l'équipe reste motivée, déterminée à faire valoir la raison et fière de défendre élèves et professeurs pour l'excellence des voies professionnelles et technologiques.

Nous vous souhaitons à tous un excellent été !

L'équipe SNALC des représentants en CPC

*CPC : commissions professionnelles consultatives où sont conçus les référentiels

** CIC : comité interprofessionnel consultatif qui coordonne l'ensemble

***CSE : conseil supérieur de d'éducation

STI2D et ISN, de qui se moque-t-on ?

A la rentrée 2012, un enseignement de l'Informatique et Sciences du Numérique (ISN) constituera la 4^{ème} spécialité offerte aux élèves de la filière scientifique. Cette création enrichira l'offre proposée aux élèves de Terminale S qui doivent choisir entre un module de deux heures supplémentaires en Mathématiques, en SVT ou en Sciences physiques.

Certaines académies ont déjà proposé des formations aux collègues volontaires pour dispenser cette spécialité, elle peut concerner tous les professeurs en charge d'un enseignement scientifique. Un volume moyen de 30 heures est prévu pour cette formation que nous pouvons voir inscrite au PAF ou organisée à l'initiative des IPR de mathématiques. Une certification complémentaire, comme pour les DNL, validera les capacités des enseignants sur cette activité.

Sur l'académie de Rennes un contingent de 24 stagiaires a été retenu à l'issue d'une " campagne de recrutement " pour laquelle il était demandé CV et lettre de motivation. Dispensé par des professeurs de facultés et des maîtres de conférences, le stage a débuté au mois de juin à l'antenne bretonne de l'ENS Cachan. Du lourd donc pour cette formation qui a démarré sur les chapeaux de roue par un cours magistral sur l'algorith-

mie, la notion de complexité en programmation et la récursivité.

Le niveau d'exigence de cet enseignement n'est pas sans interpeller les professeurs de STI présents à ce stage, tout de même un bon tiers de l'effectif, tant le contraste est évident entre la conduite de cette formation ISN et celle des STI2D. Le discours sensé convaincre les collègues quelque peu inquiets quant à leurs capacités naturelles à enseigner de concert quatre spécialités en STI2D n'est pas repris par l'Inspection générale de Mathématiques, bien au contraire. Autre différence élatante, celles des prestations. Rappelons que les stagiaires STI2D suivent un programme unique qui ne prend pas en compte les prérequis de chacun et que les collègues en charge de cette formation sont plus ou moins désignés volontaires : nous sommes bien loin du cadre idyllique d'une Ecole Normale Supérieure et de son encadrement. On est donc en droit de s'interroger sur l'importance que l'on veut bien donner à l'enseignement de la voie technologique dans nos lycées. Doit-on voir alors un excès de zèle dans cette formation ISN ou la démonstration de l'extraordinaire capacité d'adaptation des professeurs de STI ?

Gaëtan MALEJACQ
Académie de Rennes

Rémunération des CCF en bac pro : la quintessence de l'absurdité des réformes récentes

Certains syndicats ont annoncé avec arrogance une victoire obtenue de haute lutte avec la rémunération des CCF, tandis que le SNALC (CSEN-FGAF) dénonçait avec constance et sans compromission à la fois l'aspect offensant de la rémunération proposée aux enseignants et l'aspect inéquitable pour les élèves de la plupart des CCF, en particulier en enseignement général.

Nous étions malheureusement loin du compte : non seulement cette rémunération est offensante car elle revient à rémunérer le travail des enseignants notoirement en dessous du SMIC au regard des heures effectivement passées à construire, mettre en œuvre et évaluer les CCF, mais elle constitue l'illustration parfaite de toutes les dérives que nous dénonçons dans les réformes récentes. En effet, l'application des textes varie d'une académie à l'autre et au sein d'une même académie, d'un lycée à l'autre !

Ainsi dans certaines académies, ne sont rémunérés que les enseignants ayant la responsabilité des classes d'examen alors que les CCF sont effectifs dans toutes les classes : sympathique pour les professeurs qui ne suivront pas leurs élèves d'une année sur l'autre pour cause de mutation ou d'absence de poste fixe ! Ailleurs, on ne rémunère pas les professeurs dont les disciplines ne font l'objet que d'une sous-épreuve. Les exemples sont nombreux de cette absurdité qui mènera inexorablement à la dénaturation de cette forme d'évaluation.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

Colloque de l'A.D.E.R.

Jeudi 12 mai 2011 s'est tenu à Paris, au *Press Club de France*, devant une assistance nombreuse, un colloque organisé par l'*Association pour la Défense de l'École Républicaine*, présidée par François PORTZER, qui dirige aussi le SNALC depuis son élection en janvier dernier. A ses côtés se trouvaient Claire MAZERON, vice-présidente du SNALC, Jean-Paul BRIGHELLI, professeur agrégé de lettres classiques dont le nom reste attaché à *La fabrique du crétin*, le plus célèbre de ses livres sur l'école, Dominique REYNIÉ, professeur à Sciences Po, Sophie COIGNARD, journaliste à l'hebdomadaire *Le Point* et auteur d'un livre récent sur l'Education nationale intitulé *Le pacte immoral*, et enfin Malika SOREL, essayiste, membre du Haut Comité à l'Intégration. Natacha POLONY, journaliste spécialiste des questions d'éducation au quotidien *Le Figaro* était excusée : elle a dû décliner son invitation en raison d'un empêchement imprévu.

Le président François PORTZER a ouvert le colloque en expliquant que les trois piliers fondamentaux de l'école républicaine, à savoir la laïcité, un enseignement de qualité garanti par l'Etat et l'exigence de la transmission des savoirs quelle que soit l'origine des élèves, étaient aujourd'hui devenus des cibles pour ses détracteurs, spécialistes autoproclamés de l'Education nationale.

Puis Jean-Paul BRIGHELLI a attiré l'attention sur le fait que " *au nom des cultures plurielles on a cessé de transmettre la culture* ". En effet, selon lui le développement du vivre ensemble n'est pas compatible avec une culture commune. Il déplore qu'à l'heure actuelle " *plus personne ne s'occupe des savoirs, remplacés par le savoir-être et même, depuis peu, par le savoir-devenir* ". Plutôt qu'un lieu de vie idéal, l'école est à ses yeux un lieu de bonheur différé, un lieu de travail, conception diamétralement opposée à l'orientation actuelle ! C'est ainsi que, par exemple, en trente ans les élèves de l'Hexagone ont perdu près de huit cents heures de français ! (source : association Sauver les lettres). Et Jean-Paul BRIGHELLI de conclure : " *qui veut encore être professeur ?* " A partir de 2015 va se poser de façon cruciale le problème du remplacement des professeurs. Cela n'est pas le cas à Singapour, par exemple, où un enseignement axé réellement sur la transmission des savoirs donne de bons résultats pour les élèves (cf. le classement PISA) et où, soit-dit en passant, le salaire moyen des professeurs est de... 3 000 euros !

Dominique REYNIÉ a commencé son intervention en remarquant que si autrefois on donnait toujours raison à l'école, il n'en allait plus de même aujourd'hui. Il constate qu'à l'heure actuelle beaucoup de familles sont *dynamitées, atomisées*. Parallèlement, s'est développé ce qu'il appelle *la culture de l'écran*, devant lequel les enfants passent beaucoup plus de temps qu'à l'école. Ce passage de la lecture de textes *éclairés d'en haut* [les

livres] à des textes *éclairés derrière* [l'écran] implique un véritable changement culturel, voire psychologique. En effet, les enfants recueillent désormais beaucoup d'informations en vrac, en dehors de l'école. À cela s'ajoute une autre réalité actuelle : l'hétérogénéité culturelle des auditoires et le moindre sentiment d'appartenance à une classe sociale. Se pose alors la question de la recomposition ethno-culturelle de nos sociétés, dans lesquelles les questions d'intégration se posent aujourd'hui en des termes non-connus. L'imbrication des cultures, favorisée par le développement d'internet et de la télévision satellitaire est un fait que l'on ne peut ignorer.

Dominique REYNIÉ conclut en déclarant que " *c'est mentir que de penser qu'on peut faire partout la même chose* ". D'où la solution qu'il propose : aller vers l'autonomisation des établissements, y compris les universités, diversifier les programmes, créer des filières différenciées, des intermédiations nouvelles. Répondant à une question posée dans la salle, Monsieur REYNIÉ a précisé qu'il est effectivement pour la remise en cause du collège unique. Il a ajouté qu'il faut aussi une plus grande autonomie des enseignants, davantage de moyens et de meilleurs salaires pour les professeurs, qui ne sont pas rémunérés comme il faut. Il propose enfin de dériver une partie de la dette publique vers l'enseignement.

Claire MAZERON a ensuite présenté la conception de l'éducation au SNALC comme un combat à mener contre " *les trois moins* " en vogue au Ministère de l'Education nationale : moins de moyens, moins d'exigences, moins d'Etat ". La diminution des moyens est effectivement en cours avec l'application du dogme du non-remplacement d'un professeur sur deux partant à la retraite. Concernant les exigences, elle observe que " *le socle est en train de devenir un plafond* ". L'évaluation des compétences plutôt que des connaissances est un moyen de ne rien mesurer du tout. En somme, il ne faut pas chercher à développer l'esprit critique des élèves. Quant au " *moins d'Etat* ", il s'observe dans la volonté ministérielle de laisser aux établissements le soin de dégager les priorités budgétaires, d'où d'inévitables conflits inter-disciplinaires. *Diviser pour régner*, telle est la devise de la Rue de Grenelle.

Autre disposition ministérielle critiquée par Claire MAZERON : les établissements *ECLAIR* dans lesquels le recrutement des professeurs est fait directement par les chefs d'établissement. Pour la vice-présidente du SNALC, ce système est une reconstitution des féodalités, avec toutes les pressions qu'il génère. Claire MAZERON reproche également à l'école d'avoir " *entériné trop de renoncements* ". Au nom de l'égalité des chances, on a fabriqué des classes aux niveaux de plus en plus hétérogènes, mais, interroge la vice-présidente du SNALC, aurait-on l'idée dans les écoles de ski de mettre tous les élèves

ensemble, quel que soit leur niveau : une, deux ou trois étoiles ? Non, bien sûr, car cela accroîtrait fortement le risque d'accidents. Et à cette hétérogénéité des niveaux se superpose l'hétérogénéité culturelle – également évoquée par Dominique REYNIÉ – renforcée par le système des ELCO (Enseignement des Langues et Cultures d'Origine), catastrophique aux yeux de Claire MAZERON. Alors que pour résoudre ces difficultés majeures l'Education nationale propose simplement de s'adapter, par exemple en généralisant les tableaux numériques..., la vice-présidente du SNALC préconise quant à elle d'échapper à la " spirale des trois moins " en rétablissant " plus de moyens, plus d'exigences et plus d'Etat " Et de conclure que " pour avoir une certaine idée de l'Ecole, il faut avoir une certaine idée de la République ".

Sophie COIGNARD vient ensuite présenter son enquête sur l'Education nationale, transcrite dans son livre publié récemment : *Le pacte immoral*, qui ne fait aucune concession à la langue de bois. Jugez-en vous-mêmes par ces morceaux choisis : " Le Ministère de l'Education nationale a sous-traité les questions d'éducation à des idéologues tels que Philippe MEIRIEU... Des gens qui ont failli à leur mission sont chargés d'en être les évaluateurs. C'est comme si on mettait Michel GARRETTA au Ministère de la Santé !... Au Ministère de l'Education nationale règne une pensée totalitaire... L'échec de l'Education nationale est dû aux saboteurs ! " Pour illus-

trer son propos, Madame COIGNARD cite une anecdote personnelle : ayant observé que l'un de ses fils, élève à l'école primaire, rapportait régulièrement à la maison des dictées faites non pas sur son cahier mais sur des feuilles volantes, elle interrogea la maîtresse d'école à ce sujet ; celle-ci lui répondit qu'elle avait pris cette décision pour éviter des ennuis avec l'Inspection qui avait interdit les dictées en classe !...

Enfin, Madame Malika SOREL, membre du Haut Comité à l'intégration, est intervenue pour insister sur la nécessité de " dire la vérité sur l'école ". Ainsi, " les parents doivent de nouveau assurer leurs responsabilités, car l'école ne peut pas tout ". Et elle a conclu par cette phrase qui reprend l'objectif même de l'A.D.E.R. : " il faut tenir bon avec l'Ecole de la République ".

On l'aura compris : ce colloque passionnant fut une totale réussite eu égard à la qualité des points de vue échangés. Nul doute qu'il contribue à éclairer le débat sur la question essentielle de l'Education nationale et de l'instruction publique, à l'approche d'échéances électorales majeures.

André GODET
Académie de Lyon

Dernière minute : nous apprenons que le prochain colloque de l'A.D.E.R. aura lieu le samedi 24 septembre au Press Club.

élections professionnelles 2011
cliquez, votez

Commissions Paritaires je vote → **SNALC** (CSEN-FGAF)

Comités Techniques je vote → **UNION ECOLE REPUBLICAINE** (CSEN-FGAF / SCENRAC-CFTC)

Simulacre de concertation : les marionnettistes persistent et signent !

Le SNALC (CSEN-FGAF) dénonce avec constance le simulacre de concertation instauré progressivement depuis deux ans : nous en avons eu encore un exemple flagrant et scandaleux le 1^{er} juillet avec le CIC. Les convocations officielles reçues moins de dix jours avant la date de la réunion prévue vendredi matin annoncent d'emblée la réunion de remplacement pour le ... même jour, l'après-midi ! Il va de soi que les personnes indisponibles le matin et venant de loin ont peu de chance d'être disponibles l'après-midi ! Autre marque de cette désinvolture flagrante vis-à-vis de tous : une CPC organisée en parallèle du CIC ! Quant aux courriels de protestation émis par certain président de CPC, ils font l'objet d'une réponse circonstanciée mais confirmant le peu de cas qu'il en est fait.

Décidément, les marionnettistes de la rue de Grenelle persistent et signent dans leur œuvre de destruction ! Nous ne les laisserons pas gagner et voterons massivement contre la destruction de l'École Républicaine du 13 au 20 octobre prochains !

Communiqué remis à la presse le 4 juillet 2011

Textes sur le Baccalauréat 2013 : pour le SNALC, c'est non !

Le SNALC (CSEN-FGAF) sera présent au CSE du 30 juin prochain, afin de marquer son accord avec le projet d'arrêté complétant les textes sur la discipline récemment publiés au JO.

Il votera toutefois **contre le projet de futur Baccalauréat 2013**, en raison notamment de l'introduction d'une épreuve orale de langues vivantes en CCF pour les séries S et ES. Pour le SNALC, l'expérience a montré que le CCF n'avait en rien fait ses preuves pour les disciplines générales. Evaluation permanente au détriment des apprentissages, travail supplémentaire non rémunéré pour les personnels, absence de garantie quant à l'objectivité de l'évaluation et développement des pressions exercées sur les professeurs-évaluateurs : tels sont les travers déjà observés, qui ne manqueront pas de croître par ce nouveau coin enfoncé dans le caractère national du Baccalauréat.

Même si ces textes s'inscrivent dans la parfaite continuité de la déplorable réforme du lycée, le SNALC est très sensible au fait curieux que ces textes soient présentés au lendemain de la récente crise de l'épreuve de mathématiques ; celle-ci semble providentiellement les justifier. **Face à tous ceux - gestionnaires et pédagogues mal intentionnés - qui voudraient profiter de ce hasard pour instaurer un diplôme au rabais, sur la base du seul contrôle continu, le SNALC continuera à défendre le caractère terminal et national des épreuves, seule garantie de reconnaissance pour tous ceux qui n'ont que l'École républicaine pour s'en sortir.**

Communiqué remis à la presse le 29 juin 2011

Bac pro 3 ans : un peu tard pour pleurer !

Le SNALC (CSEN-FGAF) s'étonne des cris d'orfraie poussés par les syndicats qui ont réclamé cette réforme inique et viennent aujourd'hui, tel le SNETAA-FO, se plaindre d'une situation qu'ils ont eux-mêmes voulue. Quand on est à l'origine de la réforme, il est un peu tard pour pleurer et feindre les regrets: comédiantes, tragiédiantes!

Le SNALC (CSEN-FGAF) déplore les suppressions d'heures d'enseignement dans les lycées professionnels, conséquence logique du passage en bac pro 3 ans.

Sans compromission, le SNALC (CSEN-FGAF) a toujours défendu la spécificité de la voie professionnelle et contrairement à d'autres ne s'est jamais contenté d'annonces mensongères et tonitruantes.

Communiqué remis à la presse le 23 juin 2011

Le SNALC (CSEN-FGAF) refuse de s'associer aux gesticulations des fossoyeurs de l'enseignement professionnel

Le SNALC (CSEN-FGAF) ne s'associera pas aux gesticulations opportunistes des syndicats versatiles qui prétendent aujourd'hui défendre la voie professionnelle au travers d'un " appel pour la défense de l'enseignement professionnel public et laïc " alors qu'ils l'ont eux-mêmes détruite en souscrivant aux desseins iniques de la rue de Grenelle.

Le SNALC (CSEN-FGAF) rappelle qu'il a toujours défendu l'enseignement professionnel avec énergie et que contrairement au SNETAA-FO, au SE-UNSA et au SGEN-CFDT, il ne s'est jamais compromis avec le Ministère de l'Éducation nationale sur le dos des professeurs de lycées professionnels et de leurs élèves. Le SNALC-CSEN (FGAF) a toujours refusé la prétendue revalorisation de la voie professionnelle qui n'est qu'un leurre pour faire des économies de postes.

Communiqué remis à la presse le 27 mai 2011

En direct des CPC

CPC n°3 - Métallurgie

Nous vous proposons ici le compte rendu de la commission plénière tenue le 26 juin 2011 et celui de la sous-commission " Electrotechnique, électronique, automatisme et informatique " du 26 mai. M. PINKUS (UIMM) présidait ces deux commissions.

Présentation du référentiel de formation du BTS Conception et Réalisation des Systèmes Automatiques (CRSA), pour avis

Monsieur Colignon, Inspecteur général, nous a dévoilé le référentiel de ce BTS qui présente une structure et une organisation permettant la modularisation de la formation. L'objectif de cette modularisation est de faciliter la diversification des modes de formation (scolaire, apprentissage et formation continue). Une grille horaire nous a été présentée ; nous retenons que la répartition des heures d'enseignements en classe entière et en effectif allégé est laissée à l'initiative du chef d'établissement. Sur le référentiel il apparaît également le crédit ECTS pour chaque unité d'enseignement.

L'ECTS (European Credit Transfer System) est un système européen de transfert et d'accumulation de crédits. A la fin d'un parcours de formation, l'équipe pédagogique établit une attestation précisant le ou les modules suivis ainsi que le nombre de crédits ECTS alloués par module. Cette validation et cette attribution de crédits n'ont, pour l'instant..., pas de valeurs certificatives. Le diplôme reste délivré sur la proposition du jury après que le candidat se soit présenté aux épreuves de l'examen.

Avec ces délivrances, nous avons attiré l'attention de l'inspecteur sur le fait de devoir gérer le cas des absences, justifiées ou non, des étudiants à l'enseignement de chaque module. En la matière il n'est pas défini de règles précises concernant l'attribution des ECTS, celles-ci devront être étudiées rapidement.

Une désignation a retenu notre attention dans les grilles horaires de formation où un enseignement de " Sciences physiques et chimiques appliquées " apparaît. Nous avons demandé aux inspecteurs si par cette appellation il n'y avait pas eu la volonté de distinguer les enseignants de " physique Chimies " de ceux de l'ancienne discipline de " Physiques appliquées ". D'après eux, il ne fallait pas faire cette interprétation à la lecture du référentiel, la désignation utilisant le mot " appliquée " est involontaire. (ndlr : vraiment ?)

Adaptation des filières de l'électrotechnique et de l'électronique au regard du déploiement de la fibre optique dans les diplômes, pour avis

Les professionnels manquent de compétences dans ce domaine et proposent la création de formations continues

pour répondre aux besoins de recrutement. Pour la formation initiale, il est prévu une mise en place de ces nouveaux modules pour la rentrée 2012 dans l'enseignement professionnel. Dans le cadre de la rénovation du BTS, l'inspection générale propose l'investissement d'un matériel estimé à 20 000 € pour aborder la technologie de la fibre optique. Nous faisons remarquer que ce budget peut être compliqué à négocier dans certaines régions et qu'un matériel spécifique ne peut être exigé par le ministère en matière d'investissement. Il est donc décidé de communiquer cette information à l'ARF (Association des Régions de France) pour faciliter les modalités de financement de ce nouveau matériel par les EPLE.

Avancement des travaux de rénovation du BTS Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Services techniques (IRIS) et du BTS Systèmes Electroniques (SE), pour information

Lors de la sous-commission " Electrotechnique, électronique, automatisme et informatique ", il nous a été présenté le projet de référentiel d'activités professionnelles (RAP) des BTS Informatique et Réseaux pour l'Industrie et les Systèmes techniques (IRIS) et du BTS Système Electronique (SE). L'Inspecteur général, monsieur Bergmann, souhaite démontrer qu'une évolution des métiers offerts aux diplômés, ceux du service, favorise le projet de fusion entre ces deux BTS. Un autre argument pour justifier cette fusion était donné par le bilan catastrophique des effectifs constatés pour le BTS SE qui est de fait menacé de fermeture sur plusieurs sites. Afin de sauver ces filières, quelques initiatives locales ont déjà conduit ces fusions entre les deux formations.

De ce référentiel d'activités, les professionnels retiennent essentiellement une phrase qu'ils jugent assassine et déplacée " dans un secteur où le déclin industriel est relatif et où la baisse de l'emploi industriel direct est tempérée par une hausse des services aux entreprises ". Ils se déclarent catastrophés par la baisse des effectifs en électronique et concluent que cette fusion n'est pas une nécessité, qu'elle est même dangereuse au regard du réel besoin en techniciens maîtrisant l'électronique analogique. Monsieur Pinkus déplore qu'il ne soit pas intégré l'aspect de la production industrielle dans cette évolution. Selon lui, l'analogique pourrait ressurgir dans les prochaines années, il y a donc une vraie obligation à maintenir cette formation et propose au ministère d'en faire la promotion afin d'améliorer son attractivité.

En direct des CPC (suite)

Monsieur Bergmann s'étonne du besoin exprimé par les professionnels. Selon lui la technologie numérique correspond à une mutation à laquelle il faut se préparer. Il ne comprend pas que l'industrie ait encore besoin de concepteur de cartes électroniques et rappelle que toutes les fonctions analogiques peuvent désormais être programmées, l'électronique sera à l'avenir exclusivement numérique.

Les enseignants sont pour leur part préoccupés par la situation moribonde du BTS SE et acceptent l'idée d'une fusion en se préoccupant de la situation des établissements (assez rares) proposant les deux spécialités.

Avancement des travaux de rénovation du BTS agro-équipement, pour information

Le titulaire de ce diplôme doit posséder des connaissances techniques sur les équipements agricoles, sa mission consiste à adapter les besoins en matériel au rendement et à la qualité des cultures. Monsieur Perrin, Inspecteur général, présente oralement la nécessité de s'adapter à la polyvalence de ce métier. Une équipe travaille sur un RAP devant être présenté à la prochaine sous-commission. L'objectif est de réformer ce BTS pour la rentrée 2012.

Avancement des travaux de rénovation du DEA, pour information

Le DEA est le Diplôme Expert en Automobile qui valide 2 années de formation dont le niveau d'accès est celui d'un BTS associé à une expérience professionnelle. Monsieur Perrin propose qu'il soit donné une assise juridique à l'année post BTS permettant d'entrer dans le cycle de formation. On propose d'étudier la faisabilité d'une licence professionnelle spécifique pour créer ce support réglementaire.

Prise en compte des problématiques du développement durable dans les formations aux métiers de l'automobile et intégration de la problématique des fluides frigorigènes, pour information

A la demande du ministère de l'écologie, des notions de développement durable sont à adapter aux référentiels des formations. C'est ainsi qu'il a été proposé l'insertion de quelques problématiques nouvelles sur les référentiels des CAP et des baccalauréats professionnels.

Rénovation de la filière aéronautique (niveaux V et IV), pour information

La filière de l'aéronautique va subir une révision profonde des niveaux de formation IV et V. Une première réflexion concernera le besoin de maintenir les trois

bacs professionnels dans la continuité des trois CAP existants, MSA, MCA et ESA. La spécificité de ces formations réside dans leur faible effectif (une dizaine de diplômés pour le CAP MSA). Il est programmé un premier contact le 30 juin avec les employeurs pour amorcer l'écriture d'un RAP.

Questions diverses

Projet d'arrêté modifiant les règlements d'examen de plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel : les épreuves de Mathématiques et de Sciences seront désormais passées en CCF.

La dernière session d'examen du baccalauréat professionnel spécialité " maintenance des systèmes mécaniques automatisés ", option " systèmes ferroviaires ", aura lieu en 2012.

Un point a été fait sur le problème lié à l'investissement des équipements nécessaires à la filière STI2D. Toutes les régions n'accordent pas la même importance à ce besoin d'équipement. L'investissement peut atteindre un million d'euros dans certaines académies tandis que d'autres sont confrontées à un refus de participation financière de leur région.

Programme de travail de la troisième CPC métallurgie en 2011-2012

Sous-commission " Métallurgie " :

- Réflexion autour du Bac Pro EDPI (Etude et Définition de Produits Industriels), conduite d'une expertise, analyse des débouchés.

Sous-commission " automobile " :

- Projet de rénovation du Bac Pro et du CAP en carrosserie et construction.

Sous-commission " aviation " :

- Rédaction d'un RAP pour les niveaux IV et V en avionique

Sous-commission " Electrotechnique, électronique, automatisme et informatique " :

- Prise en compte des exigences de la 5ème CPC (Bâtiment) pour la construction du nouveau BTS domotique.

La prochaine plénière est programmée le mardi 20 décembre.

Gaëtan MALEJACQ
Académie de Rennes

En direct des CPC (suite)

CPC n°20 - Secteurs sanitaire et social et médico-social

Compte rendu de la CPC 20 du 9 Juin 2011

Après l'approbation du compte rendu de la CPC plénière du 6 janvier 2011 (vote à l'unanimité moins 2 abstentions), on passe aux points prévus à l'ordre du jour.

1/ BTS Prothésiste dentaire : présentation du référentiel des activités professionnelles

Présentation du RAP par l'UNPPD (Union Nationale des Professionnels Prothésistes Dentaires).

1^{ère} partie : le contexte de la profession :

Nombre d'entreprises de la profession en 2009 : 4050 sur tout le territoire, concentration plus importante en Ile-de-France et Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (liée à la démographie).

17750 actifs dans ces entreprises dont 26% de chefs d'entreprise artisans, 74% de salariés ; 52% d'hommes et 48% de femmes (pourcentage de femmes en augmentation).

58% des salariés sont prothésistes dentaires.

22% des salariés sont employés en prothèse dentaire d'où une demande de certification intermédiaire de ces personnes en BEP niveau V.

37 millions d'euros d'investissement.

Moyenne des salariés : 36 ans.

Durée moyenne de présence d'un salarié dans une même entreprise : 7,5 ans.

Evolution technique régulière dans la profession qui mène à l'utilisation de la CFAO : Conception et Fabrication Assistée par Ordinateur : passage de la fabrication manuelle à l'utilisation de machines outils.

Entre 2007-2009 : hausse du nombre des entreprises équipées avec ces systèmes qui auparavant n'étaient pas prévus dans les référentiels ; d'où la nécessité de modifier ces derniers.

Le titulaire du CAP s'appelait : " prothésiste dentaire "
Pour le niveau V, il y aura aussi le BEP par certification intermédiaire.

Niveau IV : " Technicien en prothèse dentaire "

Niveau III : " Prothésiste dentaire " qui correspond à l'ancienne appellation du CAP

Les Professionnels souhaitent ajouter au référentiel du BTS : la gestion d'entreprise, car nécessité croissante pour les candidats d'obtenir des notions en gestion d'entreprise.

Il existait il y a encore peu de temps le CAP 3 ans par alternance.

Le Bac Pro 3 ans a démarré en septembre 2010 et Bac Pro 2 ans pour les CAP qui pouvaient entrer en 2^{ème} année de Bac.

D'ici l'an prochain, il n'y aura plus de sortie de ce CAP.
Juin 2012 : 1^{ère} session de Bac Pro 3 ans.

Début du BTS : septembre 2012.

Juin 2013 : 2^{ème} session du Bac Pro pour ceux qui le passent en 3 ans.

Le contexte professionnel du RAP :

Le titulaire du BTS exerce son activité en pleine autonomie, il peut exercer à son compte en tant qu'artisan. A considérer : l'évolution des matériaux et des techniques en CFAO

Les 5 grandes fonctions du titulaire du BTS :

- **Fonction A** : Analyse, conception et planification (Analyse de la prescription que l'on reçoit du chirurgien dentiste ; le professionnel doit pouvoir analyser la faisabilité sur place de la prothèse ou externaliser la fabrication ; communication avec le cabinet dentaire ; planification de la fabrication pour livraison dans des délais convenables.

- **Fonction B** : Management des équipes : le futur chef du laboratoire pourra recruter son personnel, animer et évaluer les équipes. Il engagera des plans de formation pour l'amélioration des compétences des équipes.

- **Fonction C** : Gestion de l'entreprise (Mettre en œuvre une démarche commerciale : prospection des chirurgiens dentistes, gestion des stocks, des produits, des matériels, inventaires, calcul des coûts de fabrication, édition des bons de livraison et facturation, d'où la nécessité d'une formation en parallèle en Eco Gestion, interprétation des données comptables : calcul des tableaux d'amortissement du matériel)

- **Fonction D** : Application de la réglementation et mise en œuvre de la démarche qualité (pour le respect de la réglementation, être en mesure de faire un diagnostic de l'entreprise, regarder la façon dont le laboratoire peut évoluer pour une mise aux normes qualité dont celles liées au développement durable, l'environnement – cf. l'iso 26000, responsabilité sociétale des entreprises et du bien être des salariés, relations équitables avec toutes les parties prenantes de l'entreprise). Evaluation de la démarche qualité qui va jusqu'à la notion de veille technologique, eu égard aux évolutions technologiques notamment pour le CFAO.

• **Fonction E** : Réalisation (on y retrouve tous les acquis du technicien de Bac Pro, mais cela va bien au-delà, avec des exigences beaucoup plus élaborées).

A noter que le **référentiel de compétences** sera terminé fin juin et que le **référentiel des savoirs associés** vient d'être amorcé.

Question de l'ONISEP : qu'en est-il du public ayant accès au BTS ?

Réponse : on est dans une logique de filière, le prétendant au BTS doit avoir au moins les connaissances du Bac Pro car il n'y a pas de connaissances de bases dans le BTS.

Remarque : des améliorations rédactionnelles seront toujours possibles.

A noter que la profession, pouvant souffrir de la concurrence de certains pays émergents, a d'autant plus l'obligation de mettre en œuvre une démarche de qualité. Il existe des coopératives artisanales qui investissent dans le CFAO car il s'agit d'un matériel très onéreux (500 000 à 1 million d'euros) et qui permettent l'externalisation des fabrications de prothèses.

La formation continue est très importante à cause de l'évolution permanente des techniques.

Vote : approbation du référentiel des activités professionnelles du BTS Prothésiste Dentaire :

Pour : à l'unanimité

Abstention : 1

2/ Demande de la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle relative à la mise en crédits ECTS des formations :

- Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF).
- Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.
- Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS).

Proposition de mise en crédits des formations pour faciliter la mobilité européenne des étudiants.

Proposition soumise au vote par Monsieur Ville de la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle).

A terme, il est préconisé un découpage sous forme de modules semestriels de formation.

Il est proposé que les diplômes des travailleurs sociaux soient affectés de 180 crédits européens (ECTS : european credit transfer system).

Le problème rencontré par rapport à ces diplômes : le certificateur est différent du formateur. De fait, on introduit un dispositif de formation selon lequel le cursus vaudra moins que le diplôme.

Le dernier semestre de formation est valorisé uniquement par l'obtention du diplôme

Remarque : le Diplôme d'Etat de Conseillère en Economie Sociale et Familiale (DECESF) reposait jusqu'à présent sur un système de formation " tubulaire " ; il sera désormais ouvert à des étudiants issus d'autres parcours que celui du BTS ESF.

Vote: chapitres rajoutés aux diplômes de l'enseignement supérieur.

Vote pour l'approbation de ces 3 arrêtés :

13 : pour

8 : abstention

0 : contre

refus de vote : 2

3/ Validation du projet de brevet d'études professionnelles (BEP) Accompagnement, Soins et Services à la Personne

Présentation par Madame Guillet - Inspection Générale de l'Education nationale.

Rappelle le principe de la rénovation de la voie professionnelle qui impose la certification intermédiaire. Son obtention n'est pas associée au passage en terminale. Elle se passe au cours du 1er trimestre de la classe de 1^{ère}.

Le BEP Accompagnement, Soins et Services à la Personne est un diplôme unique pour les 2 options (En Structures et A Domicile).

Le R.A.P. regroupe les activités de niveau V extraites du bac pro ASSP.

Même chose pour le Référentiel de Certification.

Les épreuves proposées sont à l'intersection des 2 options du Bac Pro ASSP.

Les secteurs d'emplois possibles : structures collectives, logements privés, individuels, familles, etc.

La liste des qualitatifs d'emplois : Activités d'aide à la vie quotidienne regroupées en 3 fonctions identiques à celles du Bac Pro :

• **Fonction A** : Communication, relation (extraits = réduction du Bac Pro)

• **Fonction B** : Organisation, gestion, qualité

• **Fonction C** : Réalisation qui contient les activités spécifiques à l'option " Domicile " et à l'option " Structure ".

Les compétences du BEP sont extraites de celles du Bac Pro. Le C 36 est différencié pour les Options Structure et Domicile.

Les savoirs associés sont retrouvés dans l'ensemble des rubriques du Bac Pro.

Formations en entreprise : PFMP

Première année : 6 semaines (2 périodes d'au moins trois semaines)

Lieux : obligatoirement en structures pour rentrer progressivement dans l'acquisition des compétences grâce à l'encadrement de tuteurs variés ; et pour favoriser le développement de l'autonomie.

- structures médico-sociales,
- maternelles,
- structures collectives de la petite enfance
- pour l'option à domicile, peuvent être envisagées des structures d'accueil de la petite enfance telles que les crèches familiales.

A noter un choix délibéré de ne pas être trop restrictifs dans les propositions de stages, pour faciliter l'accès aux élèves.

Question : " Quelle articulation du BEP ASSP possible avec les autres diplômes existants " ?

Réponse : " la réflexion viendra après "...

Le passage du diplôme :

EP 1 - Techniques de service à l'usager

En CCF en centre de formation

2 évaluations :

- celle issue de la PFMP pour Services des Repas et Collations
- une situation d'évaluation en établissement

EP 2 - Soins d'Hygiène et de Confort

CCF le premier semestre de la classe de 1ère

Remarque : la table de correspondances et d'équivalences est négociée avec les autres ministères.

Vote : l'approbation du R.A.P. du BEP ASSP

10 : pour

5 : contre

3 : abstentions

Remarque : il est souhaitable d'élargir l'accueil des jeunes mineurs en stages

4 / Abrogation du BEP Carrières Sanitaires et Sociales

Dernière session Juin 2012 + session de rattrapage en juin 2013, pour les candidats s'étant inscrits à l'examen les 5 années précédentes.

Info : ouverture en septembre 2011 du Bac Pro ASSP, achevé en juin 2014.

1^{ère} certification intermédiaire juin 2013.

Il faudrait abroger le BEP CSS et permettre des sessions de rattrapage à ce diplôme jusqu'à juin 2014.

Au vote :

- L'abrogation BEP CSS en 2012

- 2 sessions de rattrapage en juin 2013 et juin 2014

pour 1 candidat qui s'est présenté au moins une fois à l'examen au cours des 4 années précédentes, y compris pour ceux n'ayant aucun bénéfice de note.

Pour : 14

Contre : 1

Abstention : 1

5 / Demande de mandat pour l'ajustement du baccalauréat " Service aux Personnes et Vie Locale " (SPVL)

Actuellement, les établissements proposant ce Bac Pro choisissent au moins 2 options.

Mme Guillet souhaite rencontrer les professionnels pour déterminer les compétences nécessaires à l'insertion professionnelle et à la poursuite d'études, l'objectif étant de déterminer si les associations de telles ou telles options sont toujours pertinentes.

L'Inspection générale voudrait simplifier ce diplôme car on retrouve des compétences communes aux différentes options. Il y a aussi des compétences spécifiques à chaque domaine. A priori, les compétences communes sont justifiées. Mais, quid des compétences non spécifiques : le sont-elles vraiment ? Etude à mener au regard des employeurs et des poursuites d'études.

Même réflexion à mener concernant les savoirs associés.

A Voter : demande d'un mandat à Mme Guillet pour la réalisation de cette étude.

Pour : à l'unanimité

6/ Demande de mandat pour l'ajustement du CAP Petite Enfance

Il faut travailler sur la réglementation du CAP PE car jusqu'à présent, une attestation de présence en formation suffit aux futures assistantes maternelles pour obtenir un agrément par le Conseil Général.

Il est important de modifier rapidement cette réglementation car il ne suffit pas de s'inscrire pour obtenir le diplôme

Vote :

Pour : à l'unanimité

Prochaine CPC 20 : 8 décembre à 14h

Anne-Gaël JOLINON
Académie de Poitiers

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur **DIAPORAMA**

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Baccalauréat professionnel " Accompagnement, soins et services à la personne " création et conditions de délivrance. BO n°24**
<http://www.education.gouv.fr/cid56521/mene1112959a.html>
- **Lycées des métiers : Liste des établissements labellisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010. BO n°24**
<http://www.education.gouv.fr/cid56522/mene1100215a.html>
- **Certificat d'aptitude professionnelle " Transport fluvial " : création et conditions de délivrance. BO n°23**
<http://www.education.gouv.fr/cid56464/mene1111472a.html>
- **Baccalauréat professionnel " Façonnage de produits imprimés " : création et conditions de délivrance. BO n°23**
<http://www.education.gouv.fr/cid56465/mene1111355a.html>
- **Brevet professionnel " Prothésiste dentaire " : abrogation. BO n°23**
<http://www.education.gouv.fr/cid56466/mene1111468a.html>
- **BTS " Commerce international à référentiel commun européen " : définition et conditions de délivrance. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56393/esrs1108814a.html>
- **BTS " Design de mode, textiles et environnement " : définition et conditions de délivrance. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56394/esrs1108984a.html>
- **BTS " Services informatiques aux organisations " : définition et conditions de délivrance. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56395/esrs1108973a.html>
- **BTS " Transport et prestations logistiques " : définition et conditions de délivrance. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56396/esrs1109015a.html>
- **Baccalauréat professionnel " Artisanat et métiers d'art ", option : communication visuelle pluri-média : création et conditions de délivrance. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56397/mene1111361a.html>
- **Certificat d'aptitude professionnelle " Métiers de la blanchisserie " : création et conditions de délivrance. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56398/mene1111369a.html>
- **Brevet professionnel " Métiers de la piscine " : modification. BO n°22**
<http://www.education.gouv.fr/cid56399/mene1111323a.html>
- **Certificat d'aptitude professionnelle " Métiers de la mode, vêtement flou " : création et conditions de délivrance. BO n°21**
<http://www.education.gouv.fr/cid56300/mene1110006a.html>
- **Certificat d'aptitude professionnelle " Métiers de la mode, vêtement tailleur " : création et conditions de délivrance. BO n°21**
<http://www.education.gouv.fr/cid56299/mene1109999a.html>
- **Baccalauréat professionnel " Agencement de l'espace architectural " : création et conditions de délivrance. BO n°20**
<http://www.education.gouv.fr/cid56120/mene1109879a.html>
- **Baccalauréat professionnel " Agencement de l'espace architectural " : création et conditions de délivrance. BO n°20**
<http://www.education.gouv.fr/cid56120/mene1109879a.html>
- **Brevet des métiers d'art " Souffleur de verre " : création et conditions de délivrance. BO n°20**
<http://www.education.gouv.fr/cid56119/mene1109604a.html>
- **Brevet d'études professionnelles " Industries graphiques " : création et modalités de délivrance. BO n°20**
<http://www.education.gouv.fr/cid56118/mene1109863a.html>

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE auprès du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Gilbert Aguilar Tél 04.90.26.30.24 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anestay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anestay@9online.fr	M. Gilbert Aguilar (voir col. Président)
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Senlis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Jacques Bricheux - Jacques.Bricheux@ac-amiens.fr 6, rue du Chauffour - 80100 Abbeville Tél 03.22.24.38.60 (heures des repas)
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfc@free.fr	M. Julien Pinot - 107, rue Sous la Chaix 25600 Sochaux - Tél 06.49.61.40.52 julien.pinot@wanadoo.fr	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Manpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Galliéni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vp1@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaume - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bn@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sdl4@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	Mme D. Le Moing - Tél 06.13.72.73.50 18, rte de 7 Fous - 03290 Diou dominique.lemoing@wanadoo.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beauté - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55 M. Xavier Lacombe (VP) - Tél 06.10.49.28.69 M. René Irolla (coord) - Tél 04.95.21.01.69	Melle Anne-Marie Colombani Les Terrasses de Balestrino - 20000 Ajaccio Tél 04.95.51.33.84 - Fax 04.95.21.20.04	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Pierre D. Ramacciotti - Tél 06.11.27.16.35 Mme R-Marie Biancardini - Tél 06.18.53.80.83
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. André Pinori 2, av. des Rougemonts 77140 Montcourt-Fromonville
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc-dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godfrey 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiebaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko (par intérim) sc-grenoble@snalc.fr	SNALC - M. Gérard Conseil 54, rue du Jura - 73000 Chambéry	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snalcdille@voila.fr 6, rue de la Mairie - 59270 Meteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - appt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^{ral} Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	M. Hervé Domergue - Tél 06.17.24.68.09 Coustou Grand - 19360 Casnac h.domergue@laposte.net	SNALC - M. Saillol 6, rue Carot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.82.70.01.68 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^t 64 - 87100 Limoges ogfredric@orange.fr
LYON	M. Didier Gallant - snalc-lyon@orange.fr 23, rue Paul Bourget - 42300 Mably Tél 04.77.72.46.29	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, allée de la Font Bénite 42155 Saint-Léger-sur-Roanne	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Jehan-Alain Combey - Tél 04.66.57.59.87 331, imp. des Terrasses - 30490 Montfrin snalcomcombey@wanadoo.fr	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmontrosier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubiens - 11100 Narbonne Plage	Mme France Bamière - france.bamiere@orange.fr 540, rue du ravin d'Embarre - 34980 St-Clément de Rivière M. Georges Balitrand - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecahoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^a Luce sur Loire snalc.nantes@laposte.net	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleury Tél 02.33.28.49.21 - snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszky Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emericau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonar.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleanstours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	M. Christian Doucet SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	M. Daniel Engel - Snalcreims@aol.com 59, rue du Mont S ^t Pierre - 51430 Tinquieux T-Fax 03.26.07.95.48	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44	Mme Béatrice Jullion 57, rue des Cavins 02370 Chassemy	Mme Christine Clément 21, rue Saint-Eloi - 51300 Vitry-le-François Tél 03.26.72.06.44
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Aurioil - rosaurioil@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riars - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^l Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiell - snalcroven@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 42, rue de Stalingrad - 76800 St Etienne du Rouvray Tél 02.35.65.57.43	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Tourellus - 67600 Sélestat snalc.alsace@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchlach - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bolleat - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalc.midi.pyrenees.free.fr	M. Lionel Vidal - Tél 09.81.76.96.63 secretaire.snalc@gmail.com	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr - Tél 05.61.21.02.07	M. Jean-Philippe Saintis - Tél 06.32.40.47.07 Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Philippe Pariat - Tél 09.62.52.23.00
VERSAILLES	M. J.-Christophe Vayssette - SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris Tél 01.48.42.06.15 Fax 01.48.42.02.50	M. François Valeix SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	Mme Anne-Sophie Wiesek SNALC Versailles 63-65, rue de l'Am ^l Roussin - 75015 Paris	M. J.-Christophe Vayssette (voir col. Président) snalc-versailles@wanadoo.fr
ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévis - 75009 Paris	SNALC-CSEN Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévis - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

**La protection
syndicale et juridique**

Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné de votre règlement
à SNALC – 4, rue de Trévise – 75009 PARIS (ou à votre section académique)

ASSISTANCE ET PROTECTION JURIDIQUES PENALES COMPRISES :

agressions, diffamation, harcèlement, outrage, attaques nominatives sur le net ...

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire, la défense pénale et les conseils juridiques gratuits de la GMF (Garantie Mutuelle des Fonctionnaires) dans le cadre de vos activités professionnelles et syndicales.

Soit une économie de 25 à 30 euros incluse, contrairement à ce qui se fait ailleurs, dans votre cotisation

Académie de

Adhésion Renouvellement

Madame Mademoiselle Monsieur

NOM USUEL

née Prénom

Date de naissance | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Tél. fixe | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Mobile | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Courriel

Corps Discipline

Cl norm Hcl ECh. Depuis le | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Stagiaire TZR Enseignement privé s/c

CPGE PRAG PRCE STS Sections internationales

Chef de travaux Formateur IUFM CNED GRETA

Etablissement d'exercice 2011/2012 code | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Nom

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être) S1 (délégué SNALC) de votre établissement.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, j'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations sur ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part.

La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3 – Règlement intérieur art. 2.II).

Je joins un règlement d'un montant total de [] € → :

par prélèvement mensualisé reconductible (voir verso)

par chèque(s) à l'ordre du SNALC (max. 3 chèques)

Date et Signature (indispensables) :

Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **	Ech	A régler	Coût réel après impôts *	Pour comparer **
AGREGES Classe Normale				CERTIFIES, CPE, P-EPS, PLP Classe Normale			
1-2	69 €	23	90 €	1-2	69 €	23	80 €
3	159 €	54	173 €	3	139 €	47	146 €
4	179 €	61	189 €	4	159 €	54	162 €
5	199 €	68	207 €	5	169 €	57	172 €
6	211 €	72	220 €	6	179 €	61	182 €
7	221 €	75	235 €	7	189 €	64	195 €
8	228 €	78	249 €	8	199 €	68	206 €
9	233 €	79	263 €	9	209 €	71	217 €
10	239 €	81	274 €	10	216 €	73	228 €
11	245 €	83	285 €	11	225 €	77	240 €
AGREGES Hors Classe et CHAIRES SUP				CERTIFIES, P-EPS, PLP, CPE Hors Classe			
1 à 6	260 €	88	305 €	1 à 7	240 €	82	273 €

Adjoints Enseignement/CE-EPS/PEGC		Classe Normale	180 €
		Hors Classe/Classe Excep.	210 €
Contractuels, Vacataires, M.A., Assistants Education			59 €
RETRAITE, CONGE PARENTAL, DISPONIBILITE NON IMPOSABLE (sauf crédit d'impôt) joindre obligatoirement l'attestation ABONNEMENT à la Quinzaine sans adhésion (pas de reçu fiscal)			125 €
Adjaenes	75 €	Saenes	100 €
Attachés	130 €	Attachés Principaux	180 €
CASU Cl. Normale	170 €	CASU Cl. Excep.	210 €
Infirmier(e)s Cl. Normale	100 €	Infirm. Cl. Sup. Saenes Cl. Exc.	120 €

AUTRES CATEGORIES : nous contacter

* Coût réel après impôts : 66% du montant de votre cotisation seront déduits de vos impôts pour l'année d'adhésion.

** Moyenne tarifaire des 3 principaux syndicats nationaux, sans complément juridique (pour protection pénale équivalente, ajouter 25 à 30 euros).

Cotisation de base (cases bleutées) : []

MI-TEMPS joindre obligatoirement l'arrêté : - 40 % []

Autre temps partiel. CPA, congé formation : - 20 % []

Sous Total S/T (arrondir à l'unité) : S/T = [] €

COUPLE avec [] : - 25% de S/T (-25% pour chaque membre du couple) []

Adht OUTRE-MER/ETR (avion/sal. maj) : + 35 € []

BI-ADMISSIBLES : + 7 € []

Adhérent bienfaiteur (je soutiens le SNALC) []

MONTANT A REGLER (arrondir à l'unité) : []

